



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DE GARNERANS N°11

Séance du 06 Mars 2025

L'an deux mille vingt-six et le six mars à 20 heures, le Conseil municipal de la commune de Garnerans, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle du conseil municipal à Garnerans, sous la présidence de Monsieur Dominique VIOT, maire.

Présents :

Aurélien BERRY, Elise AUCLAIR-BURDEAU, Pierre BAILLY-BECHET, Sophie GUINET, Gaëlle LABALME, Karine MOMMESSIN, Evelyne MONFRAY, Franck RAMPON, Roger RIBOLLET, Gilles VATOUX, Dominique VIOT.

Absents excusés :

Karine POTHIER pouvoir donné à Dominique VIOT,

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Roger RIBOLLET a été nommée secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : 12

Présents et représentés : 12

Date de la convocation : 02 mars 2026

Date d'affichage : 02 mars 2026

N 11 – Mise en place d'études de performance énergétique des bâtiments prise en charge par le SIEA

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre d'une démarche d'amélioration de la connaissance, de la gestion et de la rénovation du patrimoine bâti de la commune, le SIEA propose la prise en charge et la réalisation d'études de performance énergétique à caractère pré-opérationnel. Ces études ont pour objectif une aide méthodologique et technique visant à faciliter la prise de décision et la structuration de projets de rénovation énergétique du parc bâti communal.

Ces études portent la réalisation d'un Bilan énergétique d'un bâtiment assorti de plans d'actions de rénovation.

Dans ce cadre, une convention doit être signée.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **Autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion « Mise en place d'études de performance énergétique des bâtiments prise en charge par le SIEA » et à choisir l'étude à réaliser.**
- **Préciser l'étude choisie : salle des fêtes de Garnerans**
- **S'engage à désigner un élu, pour le suivi de cette prestation offerte ;**
- **Désigne Pierre Bailly-Bechet pour le suivi de cette prestation**
- **S'engage à communiquer toutes les informations requises dont le SIEA aura besoin dans le cadre de la mise en œuvre du service ;**
- **Mandate le SIEA pour la collecte des informations auprès des gestionnaires de réseaux ;**

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Certifié publié ou notifié selon les termes de la réglementation en vigueur

Le Maire,
Dominique VIOT



Mise en ligne le : 09/03/2026